



Séance ordinaire du 29 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six, le 29 septembre à 18 heures, le Conseil Municipal, convoqué respectivement les dix-huit septembre et vingt-deux septembre suite à une panne informatique ayant annulé la première convocation, s'est réuni en séance ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard CZECH, Maire

Le Maire de la ville d'Aubry certifie que la convocation du Conseil Municipal et le compte-rendu de la présente délibération ont été publiés sur le site de la ville, conformément à la loi

Conseillers en exercice :

Étaient présents : Bernard CZECH, Aline LAUTRIE, Didier SZYMANEK, Lydie VALLIN, Abdelmalik SINI, Dorothée LORTHIOS, Rudy CARLIER, Djamel BOUTECHICHE, Brahim NOUI, Christophe LOURDAUX, Marie-Paule PLESSIS, Bernard MOREL, Corinne DESPREZ, Ludovic ALVAREZ, Miguel VALLADARES, Anne-Cécile LEVRAY, Amel SAIDI, Isabelle DOGIMONT, Anne-Sophie TASZAREK, Nicolas SKRZYSZOWSKI, Peggy ARTISSON, Mohamed GUENDOUZ, Freddy KACZMAREK, Alexandra DANIELCZYK, Walid TRARI

Absents avant donné procuration : Chantal WAGON à Brahim NOUI, Laëtitia DEVAUX à Peggy ARTISSON,

Excusée : Françoise PLATEAU

Absent : Eric ZELAZNY

Madame Dorothée LORTHIOS a été désignée secrétaire de séance

17 - VERSEMENT DU SOLDE DE LA SUBVENTION RELATIVE AU CONTRAT TERRITORIAL GLOBAL ET ACTIONS COLLECTIVES FAMILLES 2025 A L'ASSOCIATION AUBYGEOISE D'ANIMATION SOCIALE ET CULTURELLE

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que dans le cadre de la mise en œuvre du Contrat Territorial Global (CTG) qui lie la commune d'Aubry avec la CAF pour la mise en place d'actions à destination des jeunes de 0 à 16 ans, la municipalité a délégué le portage de certaines actions à l'Association Aubrygeoise d'Animation Sociale et Culturelle, gestionnaire du Centre Social Pablo Picasso.

Le budget total CTG Ville 2025 représente 368 904 ,00 €.

L'acompte ayant déjà été versé et représentant 276 000 € pour l'exercice 2025, il était prévu de verser à l'Association Aubrygeoise d'Animation Sociale et Culturelle, gestionnaire du Centre Social Pablo Picasso le solde en 2026, sur présentation des justificatifs et bilans d'actions.

A la lecture des bilans et justificatifs remis par le Centre social dans le cadre des actions du CTG menées par la structure en 2025 et après déduction des acomptes précédemment versés, il a été demandé d'allouer une subvention d'un montant de 92 904,00 € représentant le solde de cette subvention CTG 2025 répartis comme suit :

- 92 904,00 € pour la petite enfance
- 4 090.53 € pour les Actions Collectives Familles

La commission jeunesse et le bureau municipal ont émis un avis favorable. Il est donc demandé au Conseil municipal de se prononcer au regard des remarques formulées et du tableau récapitulatif.

Sur ces bases, il est demandé au Conseil municipal de :

- Se positionner sur le versement du solde de la subvention du CTG 2025 au Centre social pour un montant de 96 995,53 €,
- D'inscrire le montant de cette dépense aux chapitre et article du budget concerné.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Emet un avis favorable au versement du solde de la subvention du CTG 2025 au Centre social pour un montant de 96 995,53 €,

Accepte d'inscrire le montant de cette dépense aux chapitre et article du budget concerné.

Le Maire :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
 - Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.
- Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

La Secrétaire de Séance



Dorothée LORTHIOS

**Pour copie conforme,
Le Maire**



Bernard CZECH